



Octobre 2018

AVIS A LA POPULATION DE JORAT-MENTHUE

Restriction d'eau

La sécheresse persistante a pour effet une baisse sensible du débit des sources d'eau potable. La Municipalité invite dès lors la population à restreindre au maximum sa consommation en eau en dehors des usages courants.

La restriction porte sur :

- ➡ Le lavage des véhicules, qui est interdit
- ➡ L'arrosage des gazons, qui est interdit
- ➡ L'arrosage des jardins potagers et floraux est autorisé avec un arrosoir et non au jet

Cette directive prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée.

L'avis de fin de restriction sera affiché en temps voulu aux piliers publics et sur le site internet de la commune.

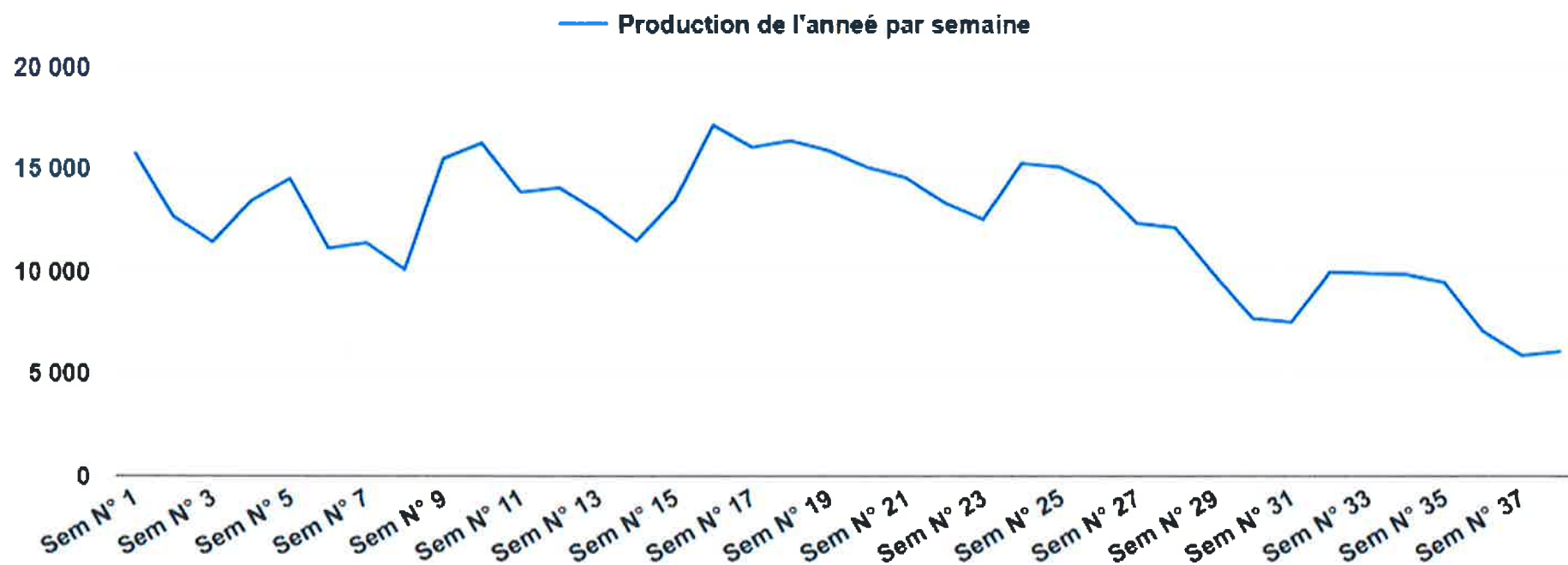
Le non-respect de cette directive est passible de sentences.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité



Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat



Villars-Tiercelin le, 26 septembre 2018